

Nombre de membres en exercice : 27/28  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 9  
Nombre de membres absents : 7

*L'an deux mil vingt-quatre le 11 mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.*

**MEMBRES PRESENTS :**

Mme GUILLON, M. ARNAUD, M. BAUDOIN, Mme BERNARD, Mme BOUIT, Mme BROT, Mme DEFRANCE, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, Mme PEROT, Mme VEISSEIX

**MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT  
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à M. HOURDOU  
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. ARNAUD  
M. DESPLANQUES ayant donné pouvoir à M. BAUDOIN  
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE  
M. LADEGAILLERIE ayant donné pouvoir à Mme BERNARD  
M. MAINFROY ayant donné pouvoir à Mme GUILLON  
Mme PROT ayant donnée pouvoir à Mme PEROT  
Mme PUGEAT ayant donnée pouvoir à Mme BOUIT

**MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :**

Mme ARNAVON, Mme BROSSE, Mme CHAZAL, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme SAVIN, M. TEUFERT

**PERSONNES INVITEES :**

M. Frédéric PAPPALARDO, Directeur du Centre de Gestion 26  
Mme Lydie FAY, secrétaire de direction

**Quorum : 28/2 = 14****Présents + Pouvoirs = 20**

Après avoir procédé à l'appel et fait état des pouvoirs, Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint. Elle a ouvert la séance à 14 h et a désigné **Madame BERNARD** comme secrétaire de séance.

## Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024

Le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil d'administration. Madame la Présidente demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des remarques. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## D2024-06 : Budget primitif 2024

La maquette budgétaire figurant en annexe et soumise aux administrateurs détaille la structure du Budget Primitif 2024. Mme Suzanne BROT, vice-présidente en charge des finances, en fait la présentation. Les éléments exposés lors du débat d'orientation budgétaire (D.O.B) sont intégrés dans les différents chapitres budgétaires.

Les deux sections du budget primitif s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT :	<b>3 657 238 €</b>
INVESTISSEMENT :	<b>183 897 €</b>

Les principales évolutions du budget 2024 sont liées aux propositions suivantes et qui reprennent les éléments du débat d'orientation budgétaire :

- Recrutement d'un médecin du travail supplémentaire pour renforcer et pérenniser les équipes médicales,
- Recrutement d'un secrétaire général de mairie itinérant (catégorie A ou B) afin de pouvoir intervenir dans les collectivités lors des absences de leurs personnels,
- Création et animation du réseau des secrétaires généraux de mairie,
- Augmentation de 5 points d'indice pour l'ensemble du personnel liée aux décisions gouvernementales,
- Prise en location de 3 ou 4 véhicules hybrides et 100% électriques en remplacement du parc de véhicules diesel ayant 10 ans ou plus,
- Installation de 2 bornes de recharges sur le parking attenant au CDG26 (infrastructure pouvant à terme accueillir 4 bornes de recharge),
- Installation d'un réseau WIFI professionnel et sécurité au R+1 du bâtiment,
- Renégociation du tarif du logiciel de paie/carrières (-4000 €),
- Mise en place du logiciel AGIRHE conseil médical (2000 € + frais de formation),
- Mise en place du logiciel AGIRHE carrières (2000 € + frais de formation),
- Obtention de la certification QUALIOPi organisme de formation.

Des précisions sont demandées concernant l'évolution des comptes 6568 (autres participations) et 65818 (autres). En préambule, il est rappelé que la CDG26 est passé sous la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Des nouveaux comptes avec de nouvelles imputations ont été créés ce qui rend difficile les comparaisons directes entre le BP 2023 et le BP 2024.

Concernant le compte 6568, il s'agit des crédits relatifs au remboursement des décharges d'activités syndicales aux collectivités. Auparavant ils étaient imputés au compte 6561 (347 000 € en 2023) ce qui explique la valeur à 0 € en 2023 du compte 6568. Pour le compte 65818, il s'agit d'une fusion de plusieurs comptes qui auparavant

étaient séparés. Il regroupe désormais l'ex compte 6518 (redevances, logiciels... crédité en 2023 de 46 227 €) avec les licences utilisateurs qui étaient au compte 6156 (maintenance).

### Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Suzanne BROT, vice-présidente en charge des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le budget primitif 2024**

## D2024-07 : Renouvellement convention relative au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) 2024-2027

Madame Eliane GUILLON, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que la nouvelle convention avec le FIPHFP (jointe en annexe) a pour objet de définir les modalités de financement du plan d'actions du CDG26 en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap pour l'ensemble des collectivités drômoises affiliées. Elle se divise en 5 axes associant des objectifs quantifiés de moyens et d'actions :

- **Axe 1 :** Communiquer sur le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- **Axe 2 :** Favoriser l'employabilité et le recrutement pérenne de travailleurs handicapés (TH) dans la fonction publique
- **Axe 3 :** Favoriser le maintien dans l'emploi / Réaliser des études de poste et des accompagnements sociaux ou au maintien dans l'emploi
- **Axe 4 :** Favoriser le recrutement de nouveaux apprentis en situation de handicap dans la fonction publique/ Accompagner les employeurs, les candidats et les apprentis BOE tout au long de la formation
- **Axe 5 :** Action spécifique (axe optionnel)

L'ensemble des actions présentées et proposées par le CDG26 est répertorié au sein d'un Projet de politique handicap entre le Centre de Gestion de la Drôme et le FIPHFP (joint en annexe), soumis au comité du FIPHFP le 05/03/2024 et établi pour une durée de 4 ans (du 01/01/2024 au 31/12/2027). L'accomplissement à terme de l'ensemble de ce plan d'actions permettra au CDG26 de bénéficier d'un financement du FIPHFP d'un **montant prévisionnel de 229 000 €**, réparti tel que :

Axe 1 : 21 500 €	Axe 2 : 16 000 €	Axe 3 : 111 500 €	Axe 4 : 72 000 €	Axe 5 : 8 000 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• 22 journées de sensibilisation</li><li>• 60 collectivités accompagnées</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 8 contrats renouvelés</li><li>• 4 emplois pérennisés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 45 études de postes</li><li>• 22 accompagnements au maintien dans l'emploi (PPR)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 8 contrats d'apprentissages</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 contrats réalisés suite au Handijob</li><li>• 2 recrutements suite au Job dating inversé</li><li>• 2 collectivités accompagnées dans l'accessibilité numérique</li></ul>

La répartition de cette subvention sera déclinée en 3 temps :

PREVISION CONVENTION	Dates	Montant
1er acompte prévisionnel versé à la signature	1 <sup>er</sup> semestre 2024	91 600 €
2ème acompte prévisionnel versé au 1er bilan	1 <sup>er</sup> semestre 2026	91 600 €
<b>Solde prévisionnel (fin de convention)</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2028	45 800 €* <sup>*</sup>

*\*A noter que la non-atteinte de tout ou partie des actions présentées ci-dessus rendra le CDG26 débiteur du FIPHFP. Le trop-perçu sera à rembourser sur l'année 2028.*

Les différents projets et actions seront coordonnés en interne par la Référente Handicap du CDG26, soutenue par sa responsable de pôle. Elles mobiliseront l'ensemble des équipes des pôles santé sécurité au travail et parcours professionnels.

En ce sens et afin de garantir un accompagnement toujours plus qualitatif des collectivités drômoises et de leurs agents sur la thématique du maintien en emploi, le CDG26 investit depuis 2023 pour :

- Favoriser la montée en compétences de la référente Handicap – Diplôme Universitaire dispensé par l'UPEC de Référent handicap secteur privé, fonctions publiques, secteur associatif,
- Attribuer un temps supplémentaire pour la prise en charge de la mission Handicap (20% de l'ETP agent -> 50% de l'ETP agent depuis la réorganisation des services de juillet 2023),
- Créer une Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle – cadre du dispositif Maintien en emploi FIPHFP et pour aller au-delà des préconisations juridiques actuelles.

#### **Le conseil d'administration,**

Après avoir entendu l'exposé de madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- INSCRIT les crédits nécessaires au budget,
- AUTORISE la Présidente à signer, au nom et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **D2024-08 : Création de vacation de psychologue du travail**

---

Madame Eliane GUILLON, Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration la nécessité d'avoir ponctuellement recours à un psychologue du travail vacataire afin de faire face aux sollicitations des collectivités. En particulier, ces psychologues pourront être mobilisés pour réaliser des bilans de compétences, des interventions collectives voire individuelles.

Sur le même principe que les intervenants vacataires pour les formations du CDG26, la Présidente propose :

- Le principe d'avoir recours ponctuellement à des psychologues du travail ;
- Propose que le tarif de ladite vacation soit fixé à 300 € brut pour une journée de 6 h00 ; soit un tarif horaire de 50 € brut ;

Ce tarif permet au CDG26 de maintenir un équilibre financier sans augmenter la tarification auprès des collectivités.

### **Le conseil d'administration,**

Après avoir entendu l'exposé de madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le recours à des psychologues du travail vacataires,
- FIXE le tarif de vacation à 300 € brut par journée de 6 h00, soit un tarif horaire de 50 € de l'heure,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget,
- AUTORISE la Présidente à signer au nom et pour le compte du CDG26 toutes les pièces administratives, techniques et/ou financières, relatives à l'exécution de la présente délibération.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## D2024-09 : Nouvelle convention relative à l'accompagnement en évolution professionnelle

Madame Eliane GUILLON, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que l'article L. 421-3 du CGFP prévoit que « tout agent public peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle ». C'est dans ce cadre que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place une mission de conseil en évolution professionnelle. Cet accompagnement s'adresse aux agents des collectivités et établissements affiliés et non affiliés qui s'interrogent sur une éventuelle mobilité ou transition professionnelle.

Cette mission était déjà existante mais elle a été totalement modernisée afin de fournir un service plus personnalisé, avec de nouveaux outils d'accompagnement. Les tarifs demeurent inchangés, des précisions sont apportées quant au nombre de rendez-vous compris dans la cotisation qui peuvent aller de 1 à 3 selon les besoins et la faculté de pouvoir décompter par demi-journée les prestations payantes :

Prestations	Collectivités Etablissements publics <b>AFFILIES</b>	Collectivités Etablissements publics <b>NON-AFFILIES Drôme</b>	Etat, autres
<b>Conseil en évolution professionnelle</b>	Jusqu'à 3 RDV inclus dans cotisations <b>Au-delà</b> 225 €/demi-journée + Coût(s) réel(s) test(s)	275 €/demi-journée + Coût(s) réel(s) test(s)	325 €/ demi-journée + Coût(s) réel(s) test(s)

### Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- INSCRIT les crédits nécessaires au budget,
- AUTORISE la Présidente à signer, au nom et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

La date de la prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au :

- **Lundi 10 juin 2024 à 14h au CDG26**

Le Secrétaire de séance,

*Evelyne BERNARD*

Evelyne BERNARD (Mar 15, 2024 13:26 GMT+1)

**Evelyne BERNARD**

La Présidente,

*Eliane*

Eliane GUILLON (Mar 15, 2024 13:54 GMT+1)

**Eliane GUILLON**